



Numéro de l'acte	2022-59-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

QUESTION N° 2022-59

FINANCES : Restauration de l'ascenseur à bateaux des Fontinettes - autorisation de programme et crédits de paiement – Ajustement

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2012-146 en date du 8 octobre 2012, la commune a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par autorisation de programme (AP) et crédit de paiement (CP)

Vu la délibération n°2013-65 du 23 mars 2013, le conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'ascenseur à bateaux des fontinettes au groupement de commande TKINT-IOA-EUROMAPPING-CREATIME, devenu TKINT-IOA-SMAGGHE-TRANSMANCHE.

Ces travaux consisteront en :

- La rénovation de la structure métallique de l'édifice
- La restauration du bâtiment
- La mise en place d'une scénographie

Considérant l'autorisation de programme et l'ajustement des crédits de paiement adoptée le 13 avril 2018, selon la répartition suivante :

Montant global de l'AP : 8 839 336 € TTC

- Réalisé 2013-2017 : 366 177 €
- BP 2018 : 300 000 €
- CP 2019 : 1 964 439 €
- CP 2020 : 3 630 439 €
- CP 2021 : 2 002 847 €

Afin d'assurer le solde de l'opération, les crédits de paiement de 2022 comprendront le solde de l'opération plus le report des crédits de paiement non consommés des années antérieures.

Ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022 à l'article 2313.

L'équilibre de cette AP étant assuré comme suit :

- Cofinanceurs : 5 085 706 €
Dont 250 000 € de mécénat
- COMMUNE : 2 593 431 €

Vu la délibération en date du 13 décembre 2018 sur l'attribution des lots de travaux,
Considérant l'assurance dommages-ouvrage,
Considérant que les montants payés en 2018 s'élèvent à 33 969,69 € en 2019 à 3 026 561,15 € en 2020 à 1 787 900,81 € et en 2021 à 1 685 324,62 €,

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2015 à 2022 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation des travaux et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement sur cette période.

Considérant le nouveau montant prévisionnel de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établit à 9 384 562,19 € TTC.

Considérant la fiche annexée fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements, et l'historique des réalisations comptables.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : AJUSTE la répartition des crédits de paiement ainsi que suit :

Montant global de l'AP : 9 384 562.19 € TTC

L'équilibre de cette AP sera assuré comme suit :

- Cofinanceurs : 5 064 936 €
Dont 250 000 € de mécénat Fondation du Patrimoine
- COMMUNE : 3 088 071.33 € (après FCTVA)

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à l'exécution de ce programme,

ARTICLE 3 : INSCRIT l'intégralité du solde des crédits de paiement nécessaire à la clôture de l'opération au Budget Primitif 2022.

ASCENSEUR A BATEAUX LES FONTINETTES - ARQUES

n° de L'AP		5						CHAPITRE	23
COUT TOTAL DE L'OPERATION		9 384 562,19 € TTC						ARTICLE	2313
								FONCTION	324
DEPENSES									
	TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES TTC	DÉJÀ PAYE 2013-2017	PAYE en 2018	PAYE en 2019	PAYE en 2020	PAYE en 2021	TOTAL DEPENSES AP TTC	CP 2022 TTC	CP 2023 TTC
MAITRISE D'OEUVRE	848 808,54	366 177,00	33 969,69	72 615,55	119 820,50	92 275,85	848 808,54	163 949,95	
TRAVAUX METALLIQUES Lots 7 et 8	4 077 842,40			2 832 518,12	1 117 207,83	61 890,96	4 077 842,40	66 225,49	
TRAVAUX BATIMENTS LOTS 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, 15	3 123 180,76			4 140,00	477 089,12	1 388 526,35	3 123 180,76	1 253 425,29	
SCENOGRAPHIE LOTS 9, 10, 11, 12, 13.	547 389,70			-	-	-	547 389,70	547 389,70	
ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE (estimation) Fct	135 000,00			-	-	43 465,88	135 000,00	91 534,12	
REVISIONS	191 806,80			99 644,84	52 590,14	84 719,52	191 806,80	39 571,82	
HONORAIRES	22 700,00			-	-	-	22 700,00	22 700,00	
CONTROLES - DIAGNOSTIC AMIANTE	72 834,00	21 588,00		17 642,64	21 193,22	14 446,06	72 834,00	-	
ALÉAS	60 000,00			-	-	-	365 000,00	365 000,00	
	-								
TOTAL TTC	9 079 562,19	387 765,00	33 969,69	3 026 561,15	1 787 900,81	1 685 324,62	9 384 562,19	2 549 796,36	
TOTAL HT	7 566 301,83								
RECETTES									
	TOTAL RECETTES	DÉJÀ PERCU 2013-2017	RECU EN 2018	RECU EN 2019	RECU EN 2020	RECU EN 2021	TOTAL RECETTES AP	CP 2022 TTC	CP 2023 TTC
MECENAT FONDATION DU PATRIMOINE	250 000,00	-	-	75 000,00	-	-	250 000,00 €	- €	175 000,00 €
MECENAT AUTRE	-	-	-	-	-	-	- €	- €	-
FEDER	1 807 805,00	-	-	-	-	335 673,81	1 807 805,00 €	- €	1 472 131,19 €
DRAC	800 000,00	-	-	40 000,00	388 169,93	-	800 000,00 €	- €	371 830,07 €
DEPARTEMENT	800 000,00	-	-	-	400 000,00	400 000,00	800 000,00 €	- €	-
CAPSO	1 407 131,00	-	-	281 426,20	562 852,40	562 852,40	1 407 131,00 €	- €	-
TOTAL	5 064 936,00	-	-	396 426,20	1 351 022,33	1 298 526,21	5 064 936,00	-	2 018 961,26
								2 022	2 023
FCTVA (80 % des dépenses X 16,404 %)		24 437,00	12 864,00	413 164,97	293 287,25	269 330,51	1 231 554,87	418 268,60	-
FINANCEMENT VILLE							3 088 071,33	2 131 527,77	- 2 018 961,26

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	28
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 13 avril 2022
Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

Affiché le 15 avril 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Douze Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six avril 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Chloé KOCLEGA est nommée secrétaire de séance.